

## Collègues français et étrangers : à la confluence de l'international et de l'interprofessionnel

Henri Zuber

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Zuber Henri. Collègues français et étrangers : à la confluence de l'international et de l'interprofessionnel. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 265-274;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_226\\_2\\_4920](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4920)

---

Document généré le 15/03/2017

# Collègues français et étrangers : à la confluence de l'international et de l'interprofessionnel

---

Henri ZUBER

« Ce n'est pas c..., ça ». Très simplement, Gérard Naud m'avait mis à l'aise. Qui peut imaginer, parmi les jeunes collègues nés après 1980, l'influence qu'a pu exercer un archiviste comme Gérard Naud sur plusieurs générations de praticiens du métier ?

Je ne l'ai vraiment bien connu que par ses écrits et son parcours professionnel. J'ai pour ma part le souvenir d'une réunion de préparation du Congrès de 1988, c'était au printemps 1986 à Fontainebleau, où la gentillesse bougonne mais directe et le sens de l'humour de cet aîné ont constitué un grand soutien moral pour un jeune conservateur pas si bien traité.

Depuis que j'ai eu le privilège d'exercer des responsabilités à l'Association des archivistes français et qu'il m'a été demandé de m'investir sur le plan international, suite à mon élection au conseil d'administration en 2001, en tant que représentant des archivistes d'entreprises, j'ai eu l'occasion de côtoyer des collègues de tous horizons et de tous pays, de l'archiviste paroissial aux directeurs des plus grands services d'archives nationaux. C'est dans la continuité de l'action de la génération antérieure à la mienne que je souhaite donc livrer cette réflexion.

## La France et le Conseil international des archives

Il faut clairement l'affirmer, sur le plan international, la France bénéficie d'un capital de reconnaissance en matière d'archivistique qui est due à la présence au sein du Conseil international des archives (ICA) de professionnels comme Gérard Naud.

Est-il nécessaire de rappeler la place et le rôle de la France dans ce qu'on appelait au début des années 1980 le CIA, le Conseil international des archives ? On était alors loin de l'organisation balbutiante, finalement soutenue par Charles Braibant, apparue en 1947-1948, et dont la date officielle retenue est le 9 juin 1948. En août 1950 se tiennent la première assemblée générale et le premier Congrès international organisé à Paris, à la préparation duquel il faut associer le nom de Robert-Henri Bautier<sup>1</sup>.

L'ICA avait dès l'origine et a toujours pour objectif la prise en compte du patrimoine archivistique mondial ; à ce titre, il représente les professionnels des archives du monde entier. Il consacre ses efforts à protéger et à garantir l'accès aux archives par la communication sur le métier, l'établissement de normes, le développement professionnel des archivistes et la mise en œuvre d'un dialogue entre archivistes, décideurs, producteurs et utilisateurs des archives.

L'ICA est une organisation neutre non-gouvernementale, financée par ses membres et dont l'action est liée aux activités de ses membres très divers. Depuis 60 ans, l'ICA rassemble les institutions d'archives et les professionnels à travers le monde pour défendre la gestion efficace des archives et la protection matérielle du patrimoine écrit, pour produire des normes reconnues et des bonnes pratiques et pour encourager le dialogue, les échanges et la transmission de ces connaissances au-delà des frontières nationales. La vocation du Conseil, fort d'environ 1 500 membres provenant de 195 pays et territoires, est de canaliser la diversité culturelle portée par ses membres pour dégager des solutions professionnelles efficaces et faire surgir une profession ouverte aux innovations et aux adaptations.

L'ICA est une organisation à dimension réellement internationale, qui œuvre avec les décideurs au plus haut niveau. Il travaille en étroite collaboration avec des organisations intergouvernementales comme l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, et a également des liens forts avec d'autres organisations non gouvernementales chargées de la sauvegarde du patrimoine de l'humanité.

La France a, depuis l'origine, joué un rôle majeur dans le développement de cette organisation et assure, dès les années 1950, le secrétariat permanent de cette ONG.

---

<sup>1</sup> Parmi les nombreux hommages rendus en avril 2011 au maître de générations de chartistes, cette action mérite de ne pas être oubliée.

Dans le cadre des savants équilibres, conséquences de la Guerre froide entre les pays des deux blocs, la France a toujours su relayer, sur le plan des archives, la diplomatie indépendante encouragée par les gouvernants gaullistes et leurs successeurs, de sorte que la Direction des archives de France se trouvait souvent bien représentée par des collègues de haut niveau, en principe cooptés par leurs pairs, mais en réalité surtout désignés par le directeur général des Archives de France en raison de leurs compétences. Par sa place auprès du directeur général à la tête du Service technique comme par ses compétences linguistiques, Michel Duchein joue bien sûr un rôle essentiel dans le dispositif ainsi mis en place.

### **La place de Gérard Naud**

En tant que rédacteur en chef de *La Gazette des archives*, membre des instances de l'Association des archivistes français, Gérard Naud est naturellement associé à la politique internationale de l'AAF. Cette action se confond avec celle de la Direction des archives de France. Même si l'Association acquiert progressivement au début des années 1980 une forme d'autonomie par rapport à la Direction, et même si l'ICA a mis en place en 1976 une section des associations, la position de la France sur le plan international a toujours été de parler d'une même voix.

Gérard Naud est donc sollicité pour plusieurs rôles dans le cadre du Conseil. D'abord en 1986, où, entre l'action de Michel Duchein et celle, magistrale et non égalée, de Danièle Neirinck, il participe au titre de la France à un ouvrage collectif sur les bâtiments d'archives modernes<sup>1</sup>. Puis sur d'autres plans : le spécialiste de Priam devient membre du Comité de l'informatique, fait partie du comité éditorial de la revue *Janus*, et siège surtout au Comité des archives courantes dont il devient secrétaire en 1987. Il est à ce titre chargé de présenter, dans *La Gazette des archives*, le Centre des archives contemporaines à l'occasion du Congrès international des archives organisé en 1988 par la Direction des archives de France.

Ses activités internationales, notamment le secrétariat du Comité des archives courantes, enrichissent l'expérience professionnelle. En 1989, il traduit le

---

<sup>1</sup> CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, *Modern buildings of national archives/Batiments modernes d'Archives nationales*, K.G. Saur, Munchen, New York, 1986.

rapport de Charles M. Dollar et Thomas E. Weir, Jr., *National Archives and Records Administration USA*, sous le titre *Les archives et le transfert des données informatiques... La croisée des chemins*.

La place de la France aujourd'hui dans le concert des nations reste essentielle. Le rôle des Archives de France y est fondamental. Ses experts sont présents, à commencer par la place occupée successivement par les secrétaires généraux adjoints, Perrine Canavaggio et Christine Martinez, cette dernière du secteur essentiel du programme professionnel. En outre, en matière de construction de bâtiments, d'archivage électronique et de formation, la France est très active.

À cela, il convient d'ajouter le rôle tenu par la France au sein de la section des Archives du monde du travail (*section on business and labour archives – SBL*) : représentés tour à tour par Maurice Hamon, Roger Nougaret et Didier Bondue, les archivistes français manifestent un grand attrait pour cette section, dont le programme pour les années 2008-2012 est particulièrement ambitieux. ICA/SBL a pour but de développer son implantation en Europe méridionale et orientale, de proposer un programme de séminaires annuels sur les archives d'entreprises, d'organiser une conférence internationale à Saint-Gobain en 2010 et de poursuivre les enquêtes par pays initiées depuis plusieurs années. Ainsi, tant pour la représentation géographique que pour les secteurs industriels concernés, le partage d'expériences professionnelles et l'évolution des pratiques seront pleinement mis en œuvre.

Les participations aux Congrès internationaux des vingt dernières années ont été très soutenues.

Ayant représenté l'AAF comme président de la section des Associations professionnelles (SPA) depuis 2009, je noterai également les deux congrès internationaux d'associations organisés en 2007 à Madrid et en 2011 à Edimbourg<sup>1</sup>.

Enfin, cette place se renforce encore plus en 2012 par la double élection aux postes de vice-président Marketing et Promotion et de vice-président pour le programme<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir sur ces deux manifestations les pages SPA du site [ica.org](http://ica.org), et le bulletin semestriel de SPA.

<sup>2</sup> Didier Bondue, directeur de Saint-Gobain Archives, et le signataire du présent article.

## **Du professionnel à l'interprofessionnel**

### *L'évolution du métier et la normalisation*

La place de l'archiviste comme professionnel de l'information n'a pas été découverte par Gérard Naud. Il n'empêche que la réflexion sur la nécessité d'apporter des réponses à la massification des archives, et ce avant même l'apparition des archives électroniques, contribue par les outils qui l'accompagnent au dialogue avec les documentalistes.

Parlons-nous d'archives courantes ou de *records management*? La pratique archivistique française est fondée sur la collecte des documents. Ce n'est pas la perspective adoptée par le *records management*, qui se positionne dans un travail de capture de l'information en amont de son transfert sous la responsabilité de l'archiviste. Il n'y a pas de doute que l'article fondateur d'Yves Pérotin ait conforté une prise de conscience sur la production administrative contemporaine<sup>1</sup>, mais il est difficile de ne pas envisager l'influence qu'ont pu avoir les pratiques d'enregistrement et de bureaux d'ordre très présents dans toutes les administrations et les entreprises à travers tous les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

En fait, la normalisation est la conséquence du traitement de masse des archives dégagées du cadre de classement traditionnel. Puisque le cadre de classement n'offre plus les clés de l'accès aux fonds, il convient de mettre en place des règles d'indexation.

Ce sont successivement l'introduction de la série continue, puis, pour permettre d'harmoniser l'indexation des articles, les règles d'analyse suivantes : pour « dénommer l'unité de description », il s'agit soit de reprendre le titre de l'unité de description quand il existe, soit de rédiger une « analyse », selon le modèle élaboré par Christiane et Gérard Naud pour les archives administratives contemporaines dans leur article fondateur publié en 1981<sup>2</sup>. Ce modèle d'analyse (objet des documents, action exercée sur l'objet, typologie documentaire, éventuellement même agent de l'action s'il est différent du producteur) peut s'appliquer à tous les niveaux de description.

---

<sup>1</sup> PEROTIN (Yves), « L'administration et les trois âges des archives », *Seine et Paris* n° 20, Paris, octobre 1961.

<sup>2</sup> NAUD (Gérard et Christiane), « L'analyse des archives administratives contemporaines », *La Gazette des archives*, n° 115, 4<sup>e</sup> trimestre 1981, p. 216-235.

La norme de description internationale ISAD(G) et toutes les normes qui l'accompagneront découlent de cette démarche.

Le 3 octobre 2001, la première édition de la norme ISO 15489 Information et documentation – *Records management* est lancée officiellement au congrès de l'*Association of records managers and administrators* (ARMA). La norme ISO 15489 et ses produits connexes sont largement adoptés au niveau international par les pays développés en appui à la bonne gouvernance et à la gestion efficace des affaires. De plus en plus, les gouvernements des pays en développement, cherchant à démontrer des améliorations dans la gouvernance, la responsabilisation et une administration appropriée à leurs communautés et au reste du monde, montrent un intérêt croissant pour ces textes et les adoptent.

En 2006, cette norme internationale a été revue et validée dans sa version actuelle. En 2011, une nouvelle révision a été lancée : une enquête est en cours dans le cadre de laquelle les organismes nationaux membres de l'ISO (ISO TC46/SC11) peuvent voter sur ces options et fournir des commentaires. En travaillant à améliorer la gestion des archives, les professionnels de l'information probante contribuent à la sauvegarde et à l'enrichissement de la mémoire.

La série de normes ISO 30300 est un nouvel ajout au groupe des normes des systèmes de management. Il existe depuis longtemps un intérêt au niveau international pour l'élaboration et l'adoption de normes relatives à la gestion de l'archivage, ainsi que nous l'ont montré :

- L'utilisation de la norme ISO 15489-1 Information et documentation – *Records management*, par plus de 50 pays et sa traduction en 22 langues, à la fois dans les pays développés et en voie de développement. ISO 15489 figure parmi les plus vendues des normes ISO ;
- une demande de certification des organisations permettant de démontrer formellement qu'elles pratiquent un bon archivage ;
- l'émergence de la législation relative à la gestion de l'archivage ou l'incluant.

Ainsi, l'arsenal d'encadrement par des normes et des bonnes pratiques de la profession correspond à un besoin exprimé bien au-delà du monde de l'administration.

*Les pistes de l'action interassociative*

La nécessité reste prégnante de situer la spécificité de l'archiviste : ce besoin de définition d'un périmètre, de situation par rapport à des métiers voisins et complémentaires, se fait sentir plus que jamais dans un contexte actuel foisonnant. À ce titre, le colloque organisé par l'AAF en mars 2004 pour son centenaire « Archivistes dans le siècle », ainsi que les journées d'études « Un métier, des métiers : convergences et spécificités des métiers des archives, des bibliothèques et de la documentation » organisées en janvier 2005 par l'Inter-association Archivistes, Bibliothécaires et Documentalistes (IABD) ont bien permis de poser et de définir les champs d'action et les éventuels recoupements<sup>1</sup>.

La notion de médiation est également centrale et dominante dans les trois métiers, d'archiviste, de bibliothécaire et de documentaliste puisqu'il appartient aux professionnels d'établir une relation entre une information et un utilisateur.

Pour le documentaliste, il lui faut transformer l'information en une matière exploitable et savoir la communiquer. Ce métier, qui porte de multiples dénominations, se décline en quatre axes principaux : la recherche d'information ; la gestion de la mémoire et des connaissances ; la production de systèmes, d'outils et de supports ; et enfin le management, le conseil et la formation. La valeur ajoutée du professionnel consiste à savoir sélectionner une information fiable, validée et à la repositionner dans un contexte adéquat ; ce qui non seulement génère des gains de temps et de coûts mais apporte également une aide à la décision permettant d'améliorer les performances d'une entreprise.

Le bibliothécaire est « un passeur, un médiateur du savoir, un créateur de liens ». Si le souci de collection physiquement présente dans la bibliothèque a longtemps prévalu, c'est aujourd'hui le développement de services d'information divers, intégrés et adaptés à une collectivité donnée afin de favoriser la découverte de l'« espace insoupçonné de liberté » qu'offre le libre accès à l'information et à la culture.

L'archiviste peut se présenter comme proche de ces définitions, à la fois professionnel de l'information et du patrimoine. Sa différence serait davantage dans la compréhension du contexte de production de l'information que dans une spécialisation pour le patrimoine documentaire.

---

<sup>1</sup> Alors qu'à ma connaissance, les actes du colloque de l'AAF n'ont jamais été publiés, la journée interassociative a fait l'objet d'un compte rendu détaillé dans *Documentaliste - Sciences de l'information*, 2005, vol. 42, n° 1, p. 48-57.



Héritière de l'Inter-association ABCD, créée en 1992, l'IABD a poursuivi son action de 2005 à 2010 et réunit désormais seize associations professionnelles. Elle s'est largement mobilisée pour que l'application de droit d'auteur et des droits voisins ne se fasse pas au détriment de l'accès du plus grand nombre à l'information et au savoir. Le 4 octobre 2010, une assemblée générale constitutive décide de transformer en fédération, régie par la loi de 1901, ce qui était depuis 2003 un regroupement informel. À cette occasion, et pour marquer leur volonté d'ouverture à divers métiers de la culture et de l'information, son nom a été assorti de trois points de suspension.

L'IABD... se donne pour objectifs :

- de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'information et à la culture ;
- de promouvoir et faire connaître les missions, activités et services des organismes œuvrant pour la collecte, la conservation, la mise en valeur et la diffusion des œuvres de l'esprit et de l'information, quels qu'en soient les supports ;
- d'être force de proposition lors de la définition des politiques publiques dans le cadre des traités internationaux, des législations européenne et française.

Dans le respect des compétences et missions des associations-membres, et dans celui du principe de subsidiarité :

- d'exercer une veille sur toute question les concernant ;
- de représenter les associations qui la constituent auprès de tous partenaires et interlocuteurs ;
- de communiquer par tous moyens auprès du grand public et de publics et interlocuteurs ciblés.

La voix des associations dans les prises de position professionnelles reste indispensable. Il suffit de voir les débats sur la réutilisation des données publiques ou les contrôles mis en place par les États dans le cadre de l'accord commercial anti-contrefaçon (*Anti-Counterfeiting Trade Agreement* ou ACTA) : il est toujours plus nécessaire que les archivistes fassent entendre leur voix. Les associations doivent être un lieu d'observation, de réflexion, de proposition, en dehors de tout contexte d'intérêt partisan. Elles peuvent et doivent être à la fois les garants d'une identité professionnelle définie, et la faire vivre dans les mutations du monde. En ce sens, le dialogue entre les associations représentant des professions voisines est essentiel.

*Le métier aujourd'hui, des débats jamais achevés*

L'Association des archivistes français, à laquelle Gérard Naud a tant consacré, a la chance de regrouper en son sein la très grande majorité des professionnels du secteur, et d'être la seule instance se réclamant exclusivement du métier d'archiviste. Elle est également un formidable lieu d'observation des évolutions de ce métier, conséquences des bouleversements tant scientifiques et techniques qu'économiques, sociaux et institutionnels de ces dernières années. Ainsi peut-on dégager des constats permettant de dessiner les besoins et les possibles évolutions futures.

La multiplication du nombre des archivistes, la diversification de leurs voies de formation, de leurs milieux d'exercice professionnels ont remis en cause le modèle unique de la formation chartiste. Profils, emplois et savoirs reposent sur un socle de connaissances communes, mais sont désormais très loin du schéma unique qui prévalait autrefois. Néanmoins, cela ne veut pas dire que la fonction est reconnue et que les créations de postes accompagnent nécessairement l'identification du besoin.

La diversification des formations et des emplois a conduit les archivistes, on l'a vu, dans des environnements professionnels multiples, maintenant leur unité par leur adhésion à une discipline, l'archivistique, de laquelle procèdent des règles et des techniques bien spécifiques. Ainsi se fonde le « cœur de métier », qui permet de garder à la profession une indéniable identité. Mais il convient que les archivistes ne baissent pas la garde et qu'ils continuent, avec d'autres, à travailler avec vigilance pour résoudre les questions cruciales – à la fois techniques et professionnelles – auxquelles ils sont confrontés. Elles influenceront très fortement l'avenir de la profession et la place que tiendra l'archiviste dans le monde de demain.

La maîtrise de l'archivage électronique : l'extension fulgurante de la production d'informations électroniques pose la question de sa conservation à long terme. Cette question, les archivistes la posent depuis longtemps. Seuls, ils ne peuvent avoir la réponse. Et le monde contemporain, ancré dans le présent, est peu tourné vers la préoccupation rétrospective, d'autant que les techniques sont jeunes et que, jusqu'à ces dernières années, la conservation des documents essentiels a continué à s'effectuer sous la forme traditionnelle du papier. Mais le tournant du XXI<sup>e</sup> siècle a vu basculer les équilibres. Désormais, il est indispensable de savoir comment traiter l'information produite sous format natif électronique et d'archiver sous forme électronique à très long terme, au risque, si cela n'est pas fait, de voir disparaître des sources essentielles pour l'histoire comme pour la préservation des droits des personnes et des biens. Il s'agit d'un enjeu de survie de la mémoire collective. Les archivistes doivent être présents, et acteurs de cette évolution. Ils s'y efforcent mais la cause est loin d'être entendue, tant les problèmes sont

techniquement complexes, les efforts et les moyens, dispersés. Il ne faudrait pas que, faute d'une prise en compte sociale digne de ce nom, le droit à l'oubli ne devienne une obligation par défaut<sup>1</sup>.

L'établissement d'un référentiel métiers a été à l'AAAF un travail de plusieurs années. La réflexion a été lancée au début des années 2000 au sein de la section Archives économiques et d'entreprises. Elle a abouti en 2008 à la publication sous forme papier et en ligne d'un inventaire des tâches à réaliser aux différents niveaux d'exercice de la profession. Pour chaque activité, le texte énumère les savoirs et les compétences à mettre en œuvre. Ce document a déjà fait l'objet d'une première enquête sur ses usages au sein de la profession en 2011. Il a par ailleurs inspiré le document d'accompagnement élaboré par l'Association de prévention du site de la Villette dans le cadre de la formation d'assistants archivistes de niveau maîtrise.

Être archiviste peut être un métier solitaire, dans sa dimension d'analyse et d'élaboration méthodologique. Pourtant, l'essentiel de l'exercice du métier se déroule en compagnie de collègues avec lesquels le partage professionnel est une grâce. C'est la chance qui m'a été donnée de participer en 2004 au colloque du centenaire de l'AAAF avec Gérard Naud à la table ronde sur « Sciences administratives, sciences de l'organisation et de l'information : nouvelles frontières de la profession ».

L'archiviste ne peut être seulement et ne sera jamais un « spécialiste du passé »<sup>2</sup> ou du rétrospectif comme disent les intellectuels parisiens. Il est le spécialiste, à travers tous les médias et toutes les époques, du contexte de production du document et c'est pour cette raison qu'il sait l'identifier, le traiter et le mettre à la disposition d'usagers multiples, internes et externes. Merci à Gérard Naud d'avoir porté avec sa pratique professionnelle et ses propres mots, cette vision du métier dans laquelle nous sommes si nombreux à nous retrouver.

Henri ZUBER  
Directeur du service des archives et de la documentation de la SNCF  
henri.zuber@sncf.fr

---

<sup>1</sup> Cette analyse est reprise d'un texte d'Élisabeth Verry prononcé devant l'Association des conservateurs des collections publiques de France en 2003. Il est toujours d'une grande actualité.

<sup>2</sup> Je fais ici référence à un débat permanent, mais une dernière mise au point de Lourdes Fuentes-Hashimoto me semble intéressante et correspondre en tout cas à la position de l'ensemble des archivistes d'entreprises :

<http://archivesonline.wordpress.com/2010/07/18/quest-ce-quun-archiviste/>